

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de ZAC du marais et de son barreau routier présenté par le Syndicat mixte du parc d'activites multi-sites de la vallée de la Brèche

Communes de Mogneville, Cauffry et Laigneville

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du parc d'activités multi-sites de la vallée de la Brèche

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 14 janvier 2022 est prescrite, sur le territoire des communes de Mogneville, Cauffry et Laigneville, pendant une durée de 31 jours consécutifs, du mardi 8 février au jeudi 10 mars 2022 inclus, une enquête publique unique en vue de la création d'une ZAC et son barreau routier et portant sur :

- l'autorisation environnementale
- la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Mogneville
- la cessibilité de tout ou partie d'immeubles et de droits réels immobiliers

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le Syndicat mixte du parc d'activites multi-sites de la vallée de la Brèche, BP 70076 60106 CREIL CEDEX, à qui toute information peut être demandée.

Le dossier soumis à enquête publique comprend notamment une étude d'impact et l'avis la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) sur l'étude d'impact du projet et sur l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la commune susvisée.

Permanences de la commission d'enquête

Cette enquête sera conduite par M. Michel MARSEILLE, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif d'Amiens par décision n° E210000168/80 du 7 décembre 2021.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie afin de recevoir ses observations et propositions, dans le respect des mesures sanitaires, aux lieux, dates et heures suivantes

MOGNEVILLE

- le mardi 8 février 2022 de 9h00 à 11h30
- le samedi 26 février de 9h à 11h30
- le jeudi 10 mars de 15h30 à 17h30

CAUFFRY

le mardi 1er mars de 17H00 à 19h00

Dépôt du dossier

Les pièces du dossier seront mises à la disposition du public en mairie de Mogneville et de Cauffry, lieux d'enquête, durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat des mairies, et en préfecture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Elles seront consultables et téléchargeables sur le site Internet des services de l'État dans l'Oise www.oise.gouv.fr (rubrique publications ~ publications légales ~ enquêtes publiques) et consultables sur le site http://zac-mogneville.enquetepublique.net

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Préfète de l'Oise.

Observations du public

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies de Mogneville et de Cauffry ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, en mairie de Mogneville, siège de l'enquête, sise 4 place Jean Jaures 60140 Mogneville, pour être annexées au registre.

Elles pourront être également consignées sur le registre dématérialisé sur le site http://zac-mogneville.enquetepublique.net ou déposées par voie électronique à l'adresse suivante : zac-mogneville@enquetepublique.net.

Publication du rapport et des conclusions

À l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, seront tenues à la disposition du public pendant un an dans les mairies de Mogneville, Cauffry et Laigneville ainsi qu'à la Préfecture de l'Oise, Direction des collectivités locales et des élections, et mises en ligne sur le site Internet des services de l'État dans l'Oise susvisé.

Mesures sanitaires

Les gestes barrières et les dispositions mises en places par les mairies devront être respectés lors de ces permanences. Les personnes sont invitées à privilégier la consultation du dossier sur les sites internet, le dépôt des observations par voie électronique ou par voie postale et, le cas échéant, à venir munies de leur stylo.

Pour la Préfète et par délégation, le Seu étaire Général

ebastien LIME